

du développement de l'industrie pour du pé-
trole et des établissements à créer dans
cette partie des terres fédérales qu'on ap-
pelle le bloc de la rivière de la Paix. Il
est des députés de l'Alberta qui sont au
fait des exigences de cette région. On a
inscrit une dépense de \$8,000 pour quatre
équipes de réarpentage et d'arpentage di-
vers au Manitoba, dans la Saskatchewan
et l'Alberta, et pour trois équipes à \$3,500
chacune, soit un total de \$18,500. Il va fal-
loir faire un travail-général, et si les res-
sources retournent aux provinces, ce sont
elles qui en paieront les frais. Les criti-
ques de ce travail admettront qu'il est né-
cessaire. De fait, l'on a demandé qu'il fût
exécuté en entier. On a inscrit une dé-
pense relative à quatre équipes chargées
d'examiner le terrain pour fins d'établisse-
ment en général, et cette dépense est de
\$5,000 par équipe. Il s'agit d'un travail
d'investigation de la part des ingénieurs
pour le classement des sols dans les ter-
rains où l'on ne s'est pas encore établi. Le
renseignement que le ministère de l'Imm-
gration reçoit à ce sujet de la part des
citoyens américains disposés à venir s'éta-
blir au Canada comme colons, c'est que les
neuf-dixièmes de ceux qui désident d'imm-
grer dans la partie ouest du Canada y
viennent dans le but de s'établir sur des
terres libres.

En apparence, c'est ce qui les attire dans
l'Ouest canadien, et c'est l'une des raisons
pour lesquelles je ne recommande pas au
Parlement cette année, du moins, de suppri-
mer les homesteads gratuits et de mettre
en vente toutes les terres du domaine pu-
blic. Je désire vivement le faire, mais, je
me rends compte de la nécessité d'amener
des gens dans les plaines de l'Ouest. Je ne
donne pas à entendre qu'ils s'établiront sur
des terres publiques; franchement, je ne
pense pas qu'il y en ait beaucoup qui se
fixeront sur ces terres, lorsqu'ils connaîtront
bien la situation. Ils achèteront plutôt des
terres situées à proximité des voies fer-
rées, des églises et des écoles. Cependant,
il serait oiseux de dire que la gratuité des
homesteads est l'appât qui attire les gens
dans l'Ouest et que le classement de ces
terres a beaucoup de prix. J'ai été ébahi
de constater ce qu'il a valu dans le cas
de l'établissement des soldats, et combien
nous avons économisé de ce chef, bien que
ce classement entraîne une dépense d'ar-
gent.

M. McTAGGART: Est-il vrai qu'à
l'heure actuelle on ne puisse pas obtenir
[L'hon. M. Stewart (Argenteuil).]

d'inscription de homesteads dans certaines
régions des provinces occidentales?

L'hon. CHARLES STEWART: Oui; à
cause du projet d'établissement des sol-
dats, me dit-on.

M. McTAGGART: Pour combien de
temps ces régions sont-elles réservées?

L'hon. CHARLES STEWART: On
m'apprend que le temps n'est pas li-
mité et qu'il en sera probablement ainsi
aussi longtemps qu'on aura besoin des ter-
res de ces régions pour l'établissement des
soldats. Cependant, connaissant l'Alberta
comme je la connais, je ne pense pas me
tromper en disant qu'il y a très peu de
terres publiques de première qualité, ou
même de deuxième, à moins de quinze milles
de distance d'un chemin de fer.

M. McTAGGART: Les habitants de la
partie méridionale de la Saskatchewan,
que j'ai l'honneur de représenter, ont été
portés à croire que les terres publiques de
ce district ont été soustraites aux inscrip-
tions de homesteads, parce que de nouveaux
règlements devaient être établis. Le mi-
nistre peut-il nous éclairer sur ce point?

L'hon. CHARLES STEWART: Ce
n'est guère vrai. Le département a reçu des
représentations de la part de colons qui
veulent déménager et qui, ayant déjà eu le
privilege d'obtenir un homestead, désirent
en avoir un autre dans le nord de la pro-
vince. Le département y consent volontiers
et l'inscription peut être obtenue par l'en-
tremise du ministère provincial de l'agri-
culture qui assume la responsabilité de re-
commander ceux qui devraient obtenir une
inscription nouvelle.

M. McTAGGART: Quelle est la super-
ficie de cette région?

L'hon. CHARLES STEWART: Il
n'y a pas de région réservée à cette fin.
Le colon lui-même doit faire un choix par-
mi les terres publiques.

M. SALES: Qu'advient-il de la première
inscription?

L'hon. CHARLES STEWART: C'est
à cause d'elle que le département re-
fuse de prendre aucune responsabilité. L'au-
torité provinciale devra veiller au paiement
de la dette qui grève la propriété, et il
lui faudra assumer la responsabilité de
recommander au gouvernement fédéral tout
individu qui sera l'objet de cette faveur.

M. McTAGGART: Le ministre a proba-
blement mal saisi ma dernière question. Je